

SECTION 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: Hydro-Balance PVE 68
Code du produit	: H-PVE6832, H-PVE6801

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation de la substance/mélange	: Lubrifiant de réfrigération
-------------------------------------	-------------------------------

1.3. Fournisseur

Distributeur

Hydro-Balance Corporation
Boîte postale 1318, Lewisville, TX 75067
USA
T 972-394-9422, 800-527-5166 - F 972-394-6755
Info@HydroBalance.com - www.HydroBalance.com

Fabricant

North American Research Corporation
519 Huffines Blvd., Lewisville, TX 75056
Boîte postale 1318, Lewisville, TX 75067
USA
T 972-492-1800, 800-527-7520 - F 972-394-6755
Info@narcochem.com - www.narcochem.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	: En cas d'urgence chimique Appelez le Infotrac 24h/24, 7j/7 Pour les États-Unis et le Canada : 1-800-535-5053 Pour les pays autres que les États-Unis et le Canada : 1-352-323-3500
------------------	--

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH-US

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus (oral)
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16		

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS US

Pictogrammes de danger (GHS US)



Mention d'avertissement (GHS US)	: Attention
Mentions de danger (GHS US)	: H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus (oral)
Conseils de prudence (GHS US)	: P201 - Se procurer les instructions avant utilisation. P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. P308+P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P405 - Garder sous clef. P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Hydro-Balance PVE 68

H-PVE6832, H-PVE6801

Fiche de données de sécurité

conformément au registre fédéral / vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / règles et règlements

2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

Non applicable

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%
Phosphate de tritolyte (moins de 1 % d'ortho-isomère)	n° CAS: 1330-78-5	1 – 5

Si l'identité chimique spécifique et / ou le pourcentage exact d'un ingrédient n'est pas spécifié, l'information a été retenue comme un secret commercial.
Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	: Ne pas faire vomir. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

Hydro-Balance PVE 68

H-PVE6832, H-PVE6801

Fiche de données de sécurité

conformément au registre fédéral / vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / règles et règlements

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hydro-Balance PVE 68

Pas d'informations complémentaires disponibles

Phosphate de tritolye (moins de 1 % d'ortho-isomère) (1330-78-5)

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

Hydro-Balance PVE 68

H-PVE6832, H-PVE6801

Fiche de données de sécurité

conformément au registre fédéral / vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / règles et règlements

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:
Gants de protection
Protection oculaire:
Lunettes de protection
Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires:
Porter un équipement de protection respiratoire.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide incolore à jaune pâle.
Couleur	: Colourless to light yellow
Odeur	: Légère odeur
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 180 °C COC ASTM D92
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 0,94 g/m ³ @15°C
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 67 mm ² /s @40°C
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

Hydro-Balance PVE 68

H-PVE6832, H-PVE6801

Fiche de données de sécurité

conformément au registre fédéral / vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / règles et règlements

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Phosphate de tritolyle (moins de 1 % d'ortho-isomère) (1330-78-5)	
DL50 orale rat	15750 mg/kg
DL50 cutanée lapin	3700 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 11,1 mg/l
ATE US (voie orale)	15750 mg/kg de poids corporel
ATE US (voie cutanée)	3700 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus (oral).
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé
Danger par aspiration : Non classé
Viscosité, cinématique : 67 mm²/s @40°C

Hydro-Balance PVE 68

H-PVE6832, H-PVE6801

Fiche de données de sécurité

conformément au registre fédéral / vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / règles et règlements

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Phosphate de tritolyle (moins de 1 % d'ortho-isomère) (1330-78-5)	
CL50 - Poissons [1]	0,6 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	146 µg/l
CE50 96h - Algues [1]	1,3 mg/l ECOTOX
Algues ErC50	> 2,5 mg/l
NOEC chronique poisson	0,01 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Phosphate de tritolyle (moins de 1 % d'ortho-isomère) (1330-78-5)	
Persistance et dégradabilité	OECD TG 301 D. 24.2 % biodégradation 28 jours. Difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Phosphate de tritolyle (moins de 1 % d'ortho-isomère) (1330-78-5)	
FBC - Poissons [1]	≤ 2000
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	5,93

12.4. Mobilité dans le sol

Phosphate de tritolyle (moins de 1 % d'ortho-isomère) (1330-78-5)	
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	4,31

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/réceptacle conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (DOT) : Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IATA) : Non applicable

Hydro-Balance PVE 68

H-PVE6832, H-PVE6801

Fiche de données de sécurité

conformément au registre fédéral / vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / règles et règlements

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

DOT

Aucune donnée disponible

IMDG

Aucune donnée disponible

IATA

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exempts d'enregistrement dans l'inventaire de la Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques par l'Agence de la Protection de l'Environnement des États-Unis (TSCA)

Phosphate de tritolyle (moins de 1 % d'ortho-isomère) (1330-78-5)

Loi SARA section 311/312, États-Unis, classes de danger

Danger pour la santé - Toxicité pour la reproduction

15.2. Réglementations internationales

CANADA

Phosphate de tritolyle (moins de 1 % d'ortho-isomère) (1330-78-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

Hydro-Balance PVE 68

H-PVE6832, H-PVE6801

Fiche de données de sécurité

conformément au registre fédéral / vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / règles et règlements

Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Réglementations des Etats - USA

Proposition 65 de la Californie - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'État de Californie comme cause de cancer, de trouble du développement et/ou de la reproduction

Composant	Réglementations nationales ou locales
Phosphate de tritolyte (moins de 1 % d'ortho-isomère)(1330-78-5)	U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses

SECTION 16: Autres informations

conformément au registre fédéral / vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / règles et règlements

Date de révision : 05/03/2023

Textes complet des phrases H	
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

Fiche de données de sécurité (FDS), USA

AVIS: Ce document a été préparé à l'aide de données provenant de sources considérées comme techniquement fiables. Il ne constitue pas une garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude des informations contenues dans. Les conditions réelles d'utilisation et de manipulation sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur est responsable d'évaluer toutes les informations disponibles lors de l'utilisation du produit pour un usage particulier et de se conformer à toutes les lois et réglementations fédérales, étatiques, provinciales et locales.